

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

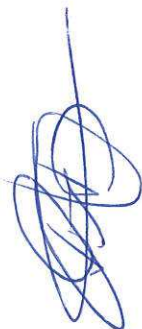
Numéro de gestion : 2020 B 18076
Numéro SIREN : 887 627 966
Nom ou dénomination : A.D.K METALLIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2023 sous le numéro de dépôt 160810

BILAN DE CLOTURE DE LIQUIDATION AU 05 juillet 2023

ADK METALLIQUE	
ACTIF	PASSIF
Compte 110000- Report à Nouveau / Perte (CAPITAL)	Compte 101000-Capital
0 €	9 000 €
0 €	9 000 €

Compte 120000 -Résultat au 06.07.2023 : 0€



Le Liquidateur

SAS A.D.K METALLIQUE
Société par actions simplifiée
Au capital de 9 000 euros
Siège social : 310 RUE DE CHARENTON
75012 PARIS
RCS 887 627 966

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU

05 juillet 2023

Les associés de la société A.D.K METALLIQUE au capital de 9000 € se sont réunis à 310 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS, en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par voie postale par le CHADLI DRISS le 24/05/2023, à 14H00,

L'assemblée est présidée par CHADLI DRISS président Associé.

Sont présents : CHADLI DRISS 450 Action, représentés en vertu des pouvoirs annexés au présent procès-verbal.

Le total des parts présentées est égal à la moitié du nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par CHADLI DRISS Il rappelle l'ordre du jour (dissolution anticipée et mise en liquidation amiable, nomination d'un liquidateur et pouvoirs pour les formalités).

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte.
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de liquidation.
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION – DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION AMIABLE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un résultat de 0 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CD

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation a fait ressortir un solde nul, et qu'ainsi aucun remboursement des parts sociales ne sera effectué

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de ADK METALIQUE, la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président ainsi que par tous les associés présents, après lecture.

Fait A PARIS

Le 05/07/2023

Signatures des associés

